

A decorative graphic on the left side of the page consisting of a grid of colored squares in shades of grey, teal, magenta, and light blue, arranged in a stepped pattern.

# ***LES TRAVAILLEURS WALLONS SONT-ILS MOBILES ?***

*Analyse des flux domicile-travail sur base des données sur la mobilité des travailleurs calculées par le Steunpunt Werk*

Novembre 2017

Le Forem - Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

**La question de la relation entre habitat et travail et la distance qui les sépare n'est pas neuve. Toutefois, celle-ci gagne en intérêt dans un contexte belge et européen caractérisé par la coexistence de régions aux réalités économiques parfois fort contrastées et/ou complémentaires.**

Le décroissement des marchés régionaux et nationaux devient un défi majeur, avec en corollaire, la volonté de faciliter et d'encourager la mobilité des travailleurs.

Les Wallons parcourent en moyenne 19,4 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Si la voiture (utilisée en solo ou en covoiturage) reste le mode de transport le plus utilisé en Wallonie, on note toutefois depuis 2005 une augmentation de l'utilisation des transports en commun (train, tram, métro) suite à la mise en place par les employeurs de la gratuité des abonnements pour leurs employés. L'utilisation du vélo, bien que moins courante en Wallonie que dans les autres régions du pays (et surtout en Flandre) tend aussi à progresser quelque peu, ici aussi suite notamment à la mise en place d'une indemnité perçue pour ce mode de transport<sup>1</sup>.

La mobilité entre les frontières linguistiques du pays ou vers les pays limitrophes est par ailleurs une réalité quotidienne dont il s'agit de pouvoir prendre la mesure dans le calcul des déplacements entre le lieu d'habitation et le lieu où s'exerce le travail.

<sup>1</sup> SPF Mobilité et Transports, Diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail 2014, janvier 2016. Enquête réalisée

## QUESTION DE METHODE

En Belgique, deux sources permettent d'appréhender les flux domicile-travail :

- Les données administratives. Le Steunpunt Werk publie annuellement des séries statistiques relatives à l'emploi et à la mobilité des travailleurs. Concernant la mobilité, la méthodologie du Steunpunt intègre des données issues de l'ONSS, qui se basent sur les déclarations des employeurs (DMFA) permettant une analyse conjointe du lieu de travail et de domicile des salariés (grâce à l'identification d'unités locales d'établissement (ULE)). Les travailleurs indépendants ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de la mobilité étant donné que leur lieu de travail est considéré comme étant également leur lieu d'habitation. Ils sont par contre bien pris en considération dans le calcul global de l'emploi.
- Les données d'enquête. L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), dans le cadre d'Eurostat, réalisée en Belgique par le Service Public Fédéral de l'Economie porte sur l'ensemble des travailleurs salariés et indépendants résidant en Belgique, y compris ceux occupés à l'étranger.

Si ces deux sources rendent compte du même phénomène, c'est-à-dire les flux domicile-travail, elles présentent toutefois des différences liées à la population cible et à la méthode de collecte des données.

tous les 3 ans auprès des entreprises et services publics qui, en Belgique, occupent plus de 100 personnes.

Les données administratives concernent l'ensemble des travailleurs repris dans les déclarations des employeurs, lesquelles résultent d'obligations légales. Leur collecte est systématique et exhaustive.

Les EFT sont des enquêtes régulières mais réalisées sur base d'un échantillonnage soumis aux biais inhérents à ce type d'exercice.

Les deux sources présentent des avantages et inconvénients. En ce qui concerne les EFT, les résultats des enquêtes sont connus plus rapidement que les données administratives (les dernières données EFT couvrent l'année 2016 contre 2015 pour les données administratives) et intègrent le travail indépendant. L'inconvénient majeur des EFT réside dans le faible détail géographique exploitable en raison de l'échantillonnage.

Si les données administratives échappent aux écueils liés à l'échantillonnage, le mode de collecte des données comporte également des limites, entre autres, liées à la qualité de certaines déclarations d'employeurs en termes d'unités locales d'établissement (déclarations incomplètes ou erronées). Notons à ce propos que les données DMFA de 2015<sup>2</sup>, grâce à une identification plus précise des ULE, offrent une meilleure vision des flux entre domicile et lieu de travail.

<sup>2</sup> Rupture statistique observée pour les données 2014.

### Parmi les travailleurs Wallons :

80 % sont occupés en Wallonie  
11,1 % à Bruxelles  
4,4 % en Flandre  
4,5 % à l'étranger

Source : Steunpunt Werk, moyenne 2015

## DEUX SOURCES, DES RESULTATS DIVERGENTS MAIS DES TENDANCES SEMBLABLES

Les statistiques du Steunpunt Werk (sur base des données administratives) et du SPF Economie (sur base des données EFT) permettent d'appréhender un même phénomène : les flux domicile-travail.

Quelle que soit la source utilisée, certains constats convergent : environ huit wallons sur dix travaillent en Wallonie, environ un sur dix à Bruxelles et moins de cinq pourcents en Flandre. Tandis que les mouvements en dehors du pays représentent également un peu moins de cinq pourcents des flux.

Sur base des données du Steunpunt Werk (moyenne 2015)	Sur base des résultats des EFT (moyenne 2016)
<p>Parmi les <b>1.139.909</b> travailleurs qui résident en Wallonie</p> <p>80 % sont occupés en <b>Wallonie</b> 911.509 personnes</p> <p>11,1 % à <b>Bruxelles</b> 126.630 personnes</p> <p>4,4 % en <b>Flandre</b> 49.922 personnes</p> <p>4,5 % en <b>dehors du pays</b> 51.848 personnes</p>	<p>Parmi les <b>1.347.224</b> travailleurs qui résident en Wallonie</p> <p>82,7 % sont occupés en <b>Wallonie</b> 1.114.609 personnes</p> <p>9,3 % à <b>Bruxelles</b> 125.591 personnes</p> <p>3,2 % en <b>Flandre</b> 43.211 personnes</p> <p>4,7 % en <b>dehors du pays</b> 63.814 personnes</p>
<p>Parmi les <b>87.260</b> travailleurs belges occupés dans un autre pays</p> <p>59,4 % résident en Wallonie 2,5 % à Bruxelles 38,1 % en Flandre</p>	<p>Parmi les <b>108.738</b> travailleurs belges occupés dans un autre pays</p> <p>58,7 % résident en Wallonie 4,6 % à Bruxelles 36,7 % en Flandre</p>
<p>Parmi les <b>81.898</b> travailleurs d'un autre pays occupés en Belgique</p> <p>41,6 % travaillent en Wallonie, 7,5 % à Bruxelles et 50,8 % en Flandre</p>	

## LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS ENTRE LES REGIONS

Les données calculées par le Steunpunt Werk permettent tant une vue sous-régionale, que par secteur d'activités. Cette source a dès lors été retenue pour la suite de cette analyse.

Parmi les wallons exerçant un emploi salarié en 2015<sup>3</sup>, près de 80 % sont occupés en Wallonie. Les autres sont occupés à Bruxelles (11,1 %), en Flandre (4,4 %) ou encore à l'étranger (4,5 %).

La part des Bruxellois occupés à Bruxelles est de 79,6 %. Les navetteurs bruxellois sont 13,6 % à travailler en Flandre, 6,0 % en Wallonie et 0,7 % à l'étranger.

En Flandre, 87,6 % des travailleurs sont occupés dans leur région, 9,7 % à Bruxelles, 1,4 % l'étranger et 1,3 % en Wallonie.

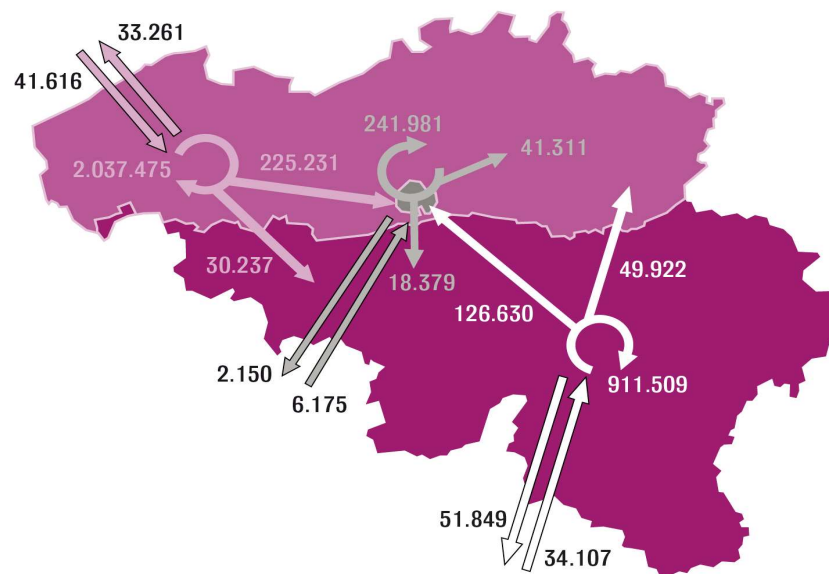
Bruxelles représente ainsi un pôle d'emploi important pour les deux autres régions du pays. Son attrait s'explique notamment par la présence de nombreux sièges administratifs (nationaux, régionaux ou européens) et des grandes entreprises. La Wallonie et la Flandre envoient une part quasi égale de travailleurs dans cette région (environ 10 %).

En matière de mobilité entre la Flandre et la Wallonie, les wallons sont, tant en proportion qu'en valeur absolue, plus nombreux à travailler en Flandre qu'inversement. Ainsi, en 2015, près de 50.000 Wallons traversaient la frontière linguistique pour se rendre au travail contre plus de 30.000 Flamands.

Par ailleurs, selon une enquête du SPF Mobilité et Transports<sup>4</sup>, le territoire wallon étant le plus étendu du pays, les travailleurs Wallons parcourent de plus longues distances pour se rendre sur leur lieu de travail. En moyenne, la distance parcourue par les Wallons pour se rendre à Bruxelles est de 45 km contre 30 km pour les travailleurs Flamands occupés dans la Capitale.

<sup>3</sup> Steunpunt Werk.

## Mobilité domicile - lieu de travail des travailleurs



Source : Steunpunt WERK - 2015 (moyenne annuelle)

### Distances domicile-travail moyennes selon le lieu de domicile et le lieu de travail

		Lieu de travail			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Domicile	Bruxelles	4,4	15,4	31,0	7,1
	Flandre	30,3	12,6	35,9	15,2
	Wallonie	<b>44,3</b>	<b>43,1</b>	<b>12,9</b>	<b>19,4</b>
	Belgique	25,1	13,1	13,8	15,7

Source : SPF Mobilité et Transports

<sup>4</sup> SFP Mobilité et Transports, Diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail 2014, janvier 2016.

### LA MOBILITE VERS BRUXELLES

Plus d'un tiers des travailleurs qui habitent le Brabant wallon sont occupés à Bruxelles (43.464 personnes). Ensuite suivent le Hainaut (11,7 %) et Namur où près de 10 % des travailleurs de ces provinces font la navette vers Bruxelles (respectivement 47.303 et 15.948 personnes). En ce qui concerne le Hainaut, c'est dans la région du Centre et de Charleroi que la mobilité est la plus orientée vers la Capitale.

En ce qui concerne les secteurs d'occupation<sup>5</sup>, 20 % des Wallons travaillant à Bruxelles sont employés dans l'administration publique ou les services publics généraux. Environ 10 % au niveau des services financiers ainsi que 10 % dans l'enseignement. S'en suivent les secteurs du commerce de gros et de détail (7 %), du conseil et activités scientifiques (6 %) et de la santé (5,7 %).

### LA MOBILITE VERS LA FLANDRE

Parmi les travailleurs du Brabant wallon, 9 % sont occupés en Flandre (11.253 personnes). Trois quarts d'entre eux font la navette vers le Brabant flamand (Halle, Vilvoorde et Leuven).

Moins de 6 % des travailleurs du Hainaut sont occupés en Flandre (soit 22.582 personnes). Le tiers de ces navetteurs hainuyers habitent en Wallonie Picarde et travaillent principalement en Flandre occidentale et orientale. Un autre tiers provient de la région du Centre et de Charleroi et est majoritairement occupée dans le Brabant Flamand (Halle, Vilvoorde).

Trois pourcents de travailleurs habitant à Liège et à Namur font la navette vers la Flandre, soit respectivement plus de 10.248 et 4.668 personnes, majoritairement dans le Brabant Flamand.

Plus d'un Wallon sur cinq (21 % des sortants vers la Flandre) travaille dans le commerce de gros ou de détail, en particulier dans l'arrondissement de Halle-Vilvoorde où se trouvent des centres de distribution de grandes enseignes. Plus d'une personne sur dix travaille dans l'administration publique ou les services publics généraux ; citons également le transport, la construction ainsi que le conseil et activités scientifiques (environ 6 % des Wallons occupés en Flandre dans chaque secteur).

Enfin, plus de 2.800 personnes sont occupées en Flandre via/ou pour des agences de travail temporaire et pour l'emploi.

### LA MOBILITE VERS UN PAYS LIMITROPHE

La Wallonie se distingue par ailleurs par une mobilité orientée vers l'étranger plus importante que dans les deux autres régions. Plus de 51.000 wallons passent ainsi la frontière pour aller travailler.

En Province de Luxembourg, trois travailleurs sur dix sont occupés en dehors du pays, soit près de 30.000 personnes travaillant presque exclusivement au Grand-Duché de Luxembourg.

Parmi les autres territoires où les résidents sont occupés hors du pays, retenons la Wallonie Picarde où plus de 5.000 personnes font la navette vers la France (5 % de l'emploi wallon picard). En Communauté germanophone, ils sont plus de 4.200 à se rendre au travail en Allemagne (soit 16 % de l'emploi germanophone).

Mobilité des travailleurs selon le lieu de résidence et le lieu de travail

	Lieu de travail				Total
	Wallonie	Flandre	Bruxelles-Capitale	Hors pays	
Wallonie	911.509	49.922	126.630	51.848	1.139.909
Province de Hainaut	329.527	22.582	47.303	6.544	405.957
Province de Liège	306.588	10.248	17.778	13.539	348.154
Province de Luxembourg	64.096	1.170	2.137	29.938	97.341
Province de Namur	140.954	4.668	15.948	1.204	162.775
Province du Brabant wallon	70.344	11.253	43.464	623	125.683
Flandre	30.237	2.037.475	225.231	33.261	2.326.204
Bruxelles-Capitale	18.379	41.311	241.981	2.150	303.822
Hors pays	34.107	41.616	6.175	103	82.001
Total	994.232	2.170.324	600.017	87.363	3.851.936

Lieu de résidence

Source et calculs : Steunpunt Werk, moyenne 2015

<sup>5</sup> Steunpunt Werk, secteurs d'activités (sur base de la Nace-Bel, Rev.2).

## LES NAVETTEURS ENTRANTS EN WALLONIE

Enfin, dans l'autre sens, la Wallonie accueille un nombre non négligeable de travailleurs venant d'autres régions du pays (48.616 personnes), voire de l'étranger (34.107 personnes).

35 % des flamands qui viennent travailler en Wallonie sont employés dans le Hainaut (majoritairement en Wallonie Picarde). Ils sont également 35 % à occuper un travail dans le Brabant Wallon et 21 % dans la Province de Liège.

Le premier secteur d'occupation de navetteurs flamands est le commerce de gros et de détail (18 % des entrants de Flandre), suivi des administrations publiques ou les services publics généraux (16,5%) et de la construction (6,5 %).

Six Bruxellois sur dix occupés en Wallonie le sont en Brabant Wallon. Deux sur dix en Hainaut. Ceux-ci travaillent essentiellement dans les secteurs de l'enseignement (11 %), du commerce de gros et de détail (11 %), des industries chimiques (8 %).

Parmi les 34.107 personnes résidant à l'étranger et occupées en Wallonie, huit sur dix proviennent de France. La Wallonie picarde est la première province d'occupation des travailleurs français (plus de 11.500). Les Français sont également nombreux à être employés dans la province de Luxembourg (6.500).

Ces personnes exercent leur emploi dans le secteur du commerce de gros et de détail (10 % des entrants étrangers), dans les services sociaux (9 %) ainsi que la fabrication de boissons, d'aliments et de tabacs (7 %).

## LA MOBILITE SELON LES PROVINCES WALLONNES

Si globalement 80 % des Wallons travaillent en Wallonie, la dynamique des mouvements peut être fort différente d'une province à l'autre.

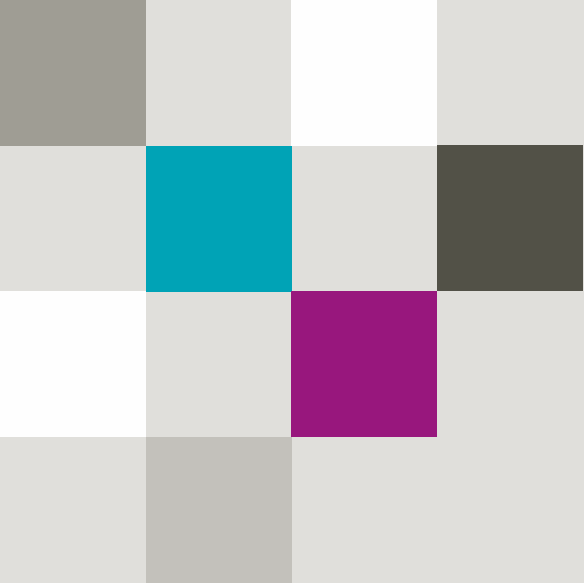
Parmi les 405.957 résidents salariés du Hainaut, 71,4 % sont occupés dans leur province, 11,7 % à Bruxelles, 5,9 % en Brabant wallon et 5,6 % en Flandre. La province de Namur accueille 2,9 % des hennuyers et Liège et le Luxembourg moins d'un pourcent.

82 % des 348.154 travailleurs de la province de Liège sont occupés dans leur province. Les autres travaillent principalement à Bruxelles (5,1 %), en dehors du pays (3,9 %), en Flandre (2,9 %) et en province de Namur (2,6 %).

Namur se caractérise par une part importante de personnes occupées en dehors de la province. Ainsi sur les 162.775 travailleurs de la province, seuls six sur dix y travaillent. Parmi les autres, la mobilité est orientée vers le Hainaut (11,7 % des travailleurs namurois), Bruxelles (9,8 %) et le Brabant Wallon (7,7 %). Les provinces de Liège et de Luxembourg n'accueillant que moins de 4 % d'entre eux.

Le Brabant wallon, quant à lui, se distingue par une part importante de personnes qui travaillent dans une autre région du pays. Ainsi, sur les 125.683 résidents du Brabant wallon occupés, 34,6 % le sont à Bruxelles et 9 % en Flandre. Seuls 46,2 % travaillent dans leur province, 5 % occupent un poste dans le Hainaut, 3,2 % à Namur et 1,3 % à Liège.

Quant à la province du Luxembourg, la part des travailleurs occupés dans la province est de 57,1 % (soit 55.594 personnes sur les 97.341 travailleurs que compte la province). L'attrait pour le Grand-Duché de Luxembourg concerne un peu moins de 30.000 personnes, soit 3 travailleurs du Luxembourg sur 10, tandis que près de 8 % des navetteurs se rendent à Liège ou à Namur.



Le Forem  
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi  
<https://www.leforem.be>

Cette étude a été réalisée par le service :  
Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF) du Forem

Analyse et rédaction :  
Jean-Marc MANFRON  
Cécile ROELANDT

Direction :  
Jean-Claude CHALON

Éditeur responsable :  
Marie-Kristine VANBOCKESTAL

